

## INSCRIPTIONS BASKET --- Saison 2018 - 2019

**Cette année encore, pour renouveler une licence, le sportif ou le représentant légal doit remplir un questionnaire de santé. Le certificat médical n'est demandé que pour un surclassement.**

Comme l'an passé, le club organise des permanences pour le renouvellement des licences. Il est impératif de respecter ces dates pour l'organisation de la saison : la reprise du championnat étant fixée au 22 - 23 septembre 2018 pour TOUTES les catégories.

Voici les dates :

**Le vendredi 15 juin lors de l'AG à Saint Symphorien sur Coise**  
**Le samedi 30 juin lors de notre concours de pétanque à partir de 13h30**  
**(terrain gris à Saint Martin en Haut)**  
**Le samedi 15 septembre lors de la réunion d'information et photos d'équipe à partir de 11h00 à la**  
**mairie de Saint Martin en Haut**

### PIECES A FOURNIR ---

☞ Fiche demande de licence et questionnaire de santé remplis et signés

Le certificat médical doit mentionner impérativement la **taille du licencié**.

**Sur-classement : sont concernés les jeunes nés en 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (seulement les filles), 2006, 2007, 2008, 2010 et 2012 (possible si déjà licencié en 2017/2018). Vous êtes fortement invités à faire remplir la partie du sur-classement par le médecin pour d'éventuels dépannages ou tournoi en fin de saison.**

☞ 1 photo d'identité (nom et prénom marqués au dos)

☞ La fiche de renseignements remplie et signée par responsable légal (si mineur) et le licencié

☞ Le règlement intégral de la licence 2018/2019

- **130€** pour les Loisirs
- **175 €** pour les U20 et seniors (2001 et après)
- **165 €** pour les U16 - U17 (2002 et 2003)
- **140 €** pour les U14 - U15 - U12 - U13 (2004, 2005, 2006 et 2007)
- **120 €** pour les U10 - U11 - U8 - U9 (2008, 2009, 2010 et 2011)
- **100 €** pour les U7 (2012) cf dépliant

- Réduction de 20 € à partir du 2<sup>ème</sup> licencié joueur inscrit dans une même famille.
- Un nouveau contrat d'assurance a été signé avec la FFBB pour les 3 prochaines saisons. Rajouter le coût au prix de la licence si vous adhérez.
- Carte Pass'Région acceptée (fournir le numéro). Faire un chèque de 30€ (non encaissé) et un de la différence avec le prix de la licence
- Chèques vacances et coupons sports acceptés
- En cas de mutation, le club prend en charge la moitié du coût